

**Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura**

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTÉ N° A 2020 - 236

39 - 2020 - 02 - 14 - 002

OBJET : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'unité mobile d'interventions contre les risques chimiques et biologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de la sécurité intérieure (CSI) ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires, pour la partie non codifiée au CSI ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires et sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° A 2015-441 du 16 mars 2015 portant règlement intérieur consolidé du SDIS du Jura, modifié par les arrêtés n° A 2016-414 du 7 mars 2016, n° A 2016-931 du 1^{er} juillet 2016, n° A 2017-48 du 10 janvier 2017, n° A 2017-892 du 28 juillet 2017 et n° A 2018-1384 du 20 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura, modifié et consolidé par l'arrêté n° A 2017-1043 du 11 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 2019-291 du 12 février 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'unité mobile d'intervention du SDIS du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical et aux activités de maintien des acquis ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude opérationnelle annuelle des sapeurs-pompiers spécialisés en risques chimiques et biologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

Article 2 : Le personnel suivant peut occuper l'emploi de Conseiller Technique :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Colonel Hors Classe	Hervé	JACQUIN	DD SIS

Article 3 : Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef de la Cellule Mobile d'Intervention risques Chimiques :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Colonel	Didier	EISENBARTH	DD SIS
Commandant	Damien	FREDY	DD SIS
Commandant	Philippe	MOUREAU	DD SIS
Capitaine	Jérôme	GUYON	GRAND DOLE
Capitaine	Frédéric	TISSERANT	DD SIS
Lieutenant	Vincent	DAVIOT	LONS-LE-SAUNIER

Article 4 : Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef d'équipe intervention risques chimiques :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Antoine	HALGRAIN	DD SIS
Capitaine	Yannick	RUPANI	CHAMPAGNOLE
Lieutenant	Jean-Yves	BARIOD	DD SIS
Lieutenant	Christophe	BRUEY	GRAND DOLE
Lieutenant	Fabien	VINCENT	DD SIS
Adjudant-chef	Lionel	AMIOT	LONS-LE-SAUNIER
Adjudant-chef	Jean-Michel	BLATEYRON	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Hervé	BULLY	LONS-LE-SAUNIER
Adjudant-chef	David	FERRINI	GRAND DOLE
Adjudante-chef	Aurore	GELEY	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Jérôme	GUYON	LONS-LE-SAUNIER
Adjudante-chef	Sylvie	MAUBLANC	DD SIS
Adjudant-chef	Lionel	MOUGIN	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Franck	PROST	GRAND DOLE
Adjudant-chef	Vincent	ROLET	LONS-LE-SAUNIER
Adjudant-chef	Thierry	TISSOT	DD SIS
Adjudant	Christophe	BIGUEUR	GRAND DOLE
Adjudant	Nicolas	BOURBON	SAINT-CLAUDE
Adjudant	Vincent	CHARRIERE	DD SIS
Adjudant	Wilfried	DECKMIN	DD SIS
Adjudant	Pierre	LAURIOT	DD SIS
Adjudant	Jean-Michel	REYBIER	SAINT-CLAUDE
Adjudant	Frédéric	WAUQUIER	CHAMPAGNOLE
Sergent-chef	David	AYMARD	GRAND DOLE
Sergent-chef	Ferjeux	BUNOD	LONS-LE-SAUNIER
Sergent-chef	Emmanuel	CADOT	LONS-LE-SAUNIER
Sergent-chef	Romain	DEDENON	GRAND DOLE
Sergent-chef	Arnaud	MAGGIOTTO	GRAND DOLE
Sergent-chef	Alexandre	RAGOT	GRAND DOLE

Sergent-chef	Franck	TOUILLIER	LONS-LE-SAUNIER
Sergent	Ludovic	GINET	GRAND DOLE
Sergent	Jean-Maurice	TOURNIER	LONS-LE-SAUNIER
Caporal	Alexandre	DELACROIX	GRAND DOLE

Article 5 : Les personnels suivants peuvent occuper l'emploi de Chef d'équipe reconnaissance risques chimiques :

Grade	Prénom	Nom	CIS d'appartenance
Capitaine	Michel	LADANT	GRAND DOLE
Capitaine	Christophe	DUBANCHET	DDISIS
Lieutenant	Sylvain	FENIET	LONS-LE-SAUNIER
Lieutenant	Pascal	CAPELLI	SAINT-CLAUDE
Lieutenant	Stéphane	SAUCE	GRAND DOLE

Article 6 : Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et participer aux actions et missions spécifiques en fonction du référentiel risques chimiques et biologiques.

Article 7 : Le Capitaine Frédéric TISSERANT est désigné « faisant fonction de » Conseiller Technique Départemental du DDSIS pour les secours en risques chimiques.

Article 8 : La Médecin-Commandante Annabelle CARRON est nommée Conseillère Départementale pour les risques biologiques.

Article 9 : L'arrêté préfectoral n° A 2019-291 du 12 février 2019 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'Unité Mobile d'Intervention Chimique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura est abrogé.

Article 10 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications.

Article 11 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du SDIS.

Fait à Lons-Le-Saunier, le 14 FEV. 2020

Le Préfet du Jura,


Richard VIGNON